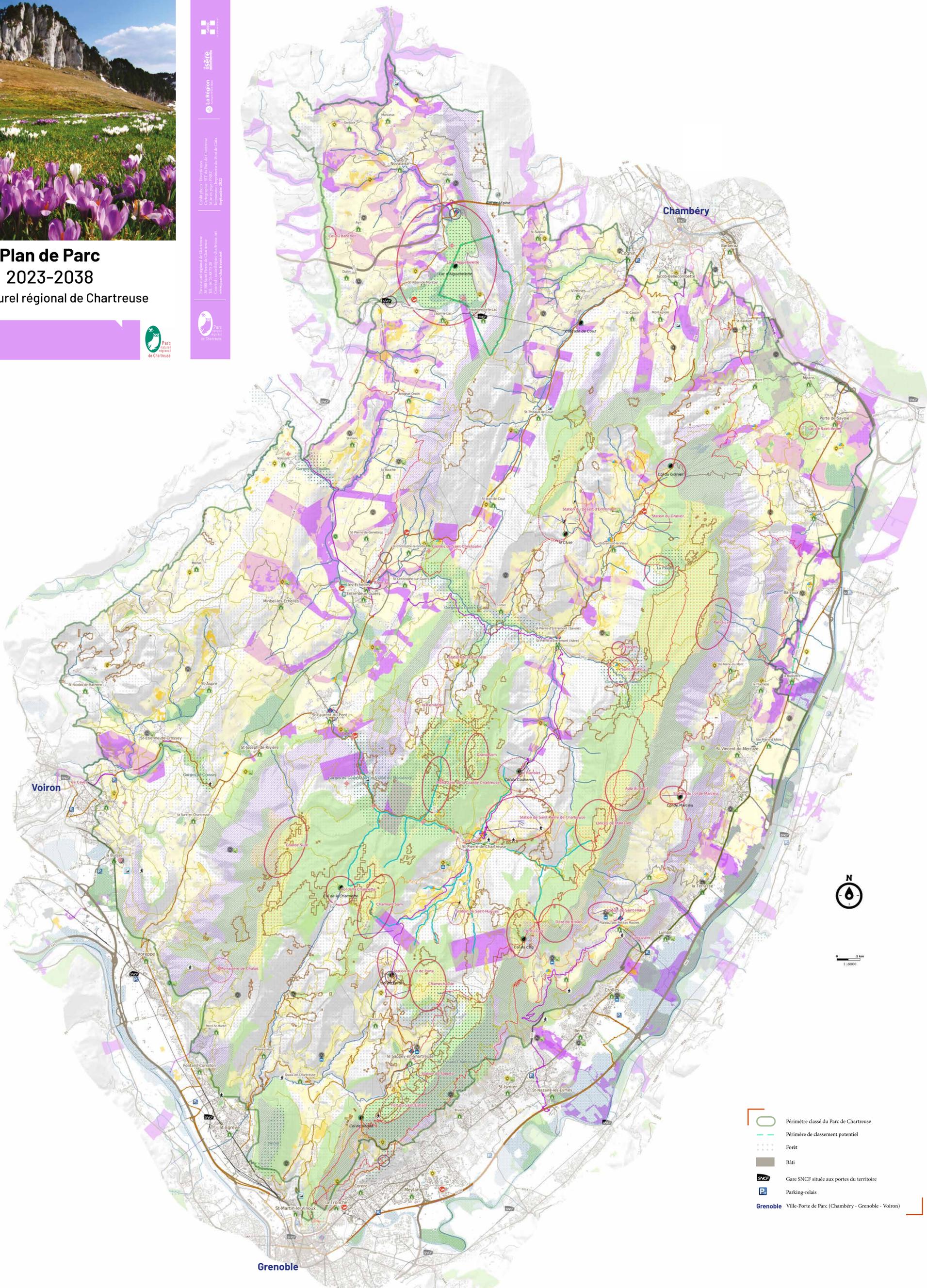




Plan de Parc 2023-2038

Parc naturel régional de Chartreuse



0 1 km
1:60000

- Périmètre classé du Parc de Chartreuse
- Périmètre de classement potentiel
- Forêt
- Bâti
- Gare SNCF située aux portes du territoire
- Parking-relais
- Grenoble** Ville-Porte de Parc (Chambéry - Grenoble - Voiron)

Légende

* Éléments participant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère

Préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles
Mesures 111, 121, 122, 141, 212, 221, 222, 241, 312, 321, 352

- Pelouse sèche à préserver *
- Zone humide à préserver *
- Entité écologique remarquable à protéger (N2000, RNR, RNN, RBI et RBD, APPR, ENS, ZNIEFF de type 1) *
- Corridor écologique à préserver ou restaurer *
- Surface en agriculture biologique à préserver et développer *
- Espace agricole et pastoral à préserver *

Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques
Mesures 121, 122, 221, 311, 312

- Corridor écologique à préserver ou à restaurer (cf. carte thématique) *
- Cours d'eau d'intérêt écologique à préserver
- Commune pratiquant l'extinction nocturne à conforter *
- Commune en réflexion ou pratiquant l'extinction nocturne de façon partielle, à encourager *
- Commune ne pratiquant pas l'extinction nocturne, à encourager ou à accompagner *

Conservier les spécificités paysagères du territoire
Mesures 111, 112, 131, 211, 212, 222, 231, 312, 352

- Front visuel externe à préserver *
- Site paysager remarquable (ponctuel) à préserver *
- Site paysager remarquable (surfacique) à préserver et valoriser *
- Zone pastorale d'altitude à préserver et à renforcer dans sa multifonctionnalité *
- Labellisation Site Rivières Surrégées à développer
- Friche industrielle / site économique à reconverter
- Carrrière en activité à accompagner *
- Silhouette villageoise à conserver *
- Monument Historique ou site patrimonial remarquable *

Développer une destination touristique 4 saisons respectueuse de son territoire
Mesures 112, 141, 222, 352

- Pôle d'attractivité à qualifier prioritairement *
- Autre pôle d'attractivité à qualifier *
- Site de la Route des Savoir-faire (RSF) : des produits 4 saisons, expériences et revendeurs de la Chartreuse à citer
- Bureau d'information touristique
- Site du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDES)
- Chemin de grande randonnée (GR PDPFR) *
- Chemin de grande randonnée de pays (GRP PDPFR) *
- Chemin de promenade (PR PDPFR) *

Renforcer la résilience du territoire au changement climatique
Mesures 212, 321, 331, 332, 341, 352

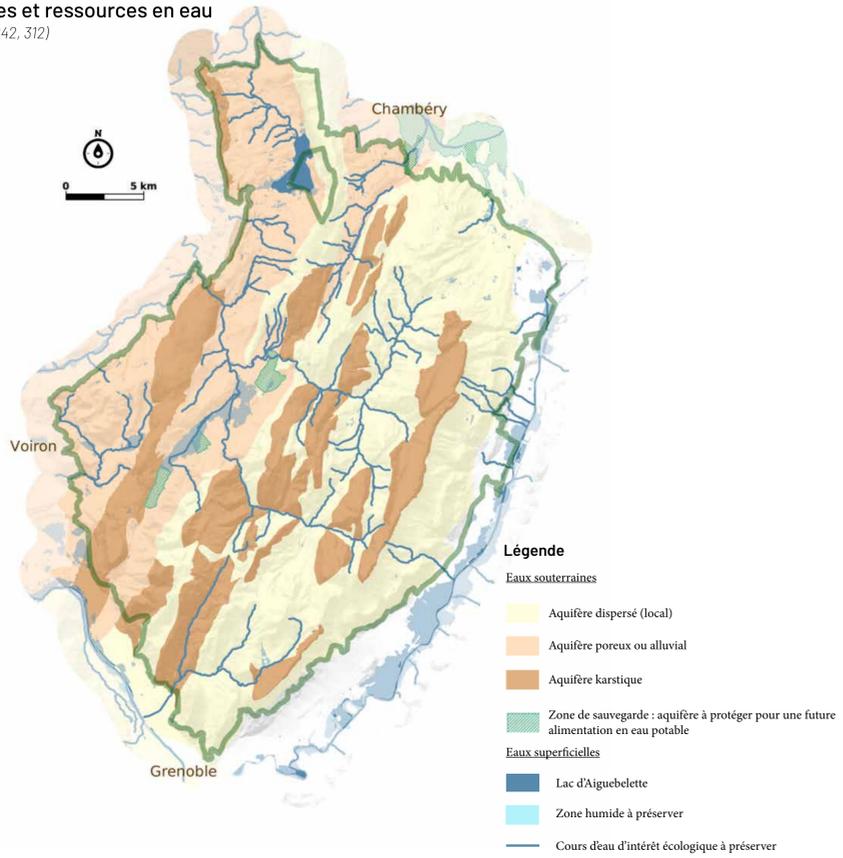
- Commune disposant d'une initiative locale de covoiturage à animer
- Axe principal sur lequel massifier l'utilisation collective de véhicules *
- Commune maîtresse par le dispositif Autostop organisé à animer
- Axe desservi par une ligne de bus occasionnelle sur lequel développer d'autres solutions de mobilité
- Axe desservi par une ligne de bus régulière à conforter *
- Zone pertinente pour développer et favoriser l'intermodalité *
- Site touristique hivernal alpin *
- Site touristique hivernal nordique *
- Secteur non pourvu en 4G à réduire, pour faire du numérique une opportunité



CARTES THÉMATIQUES

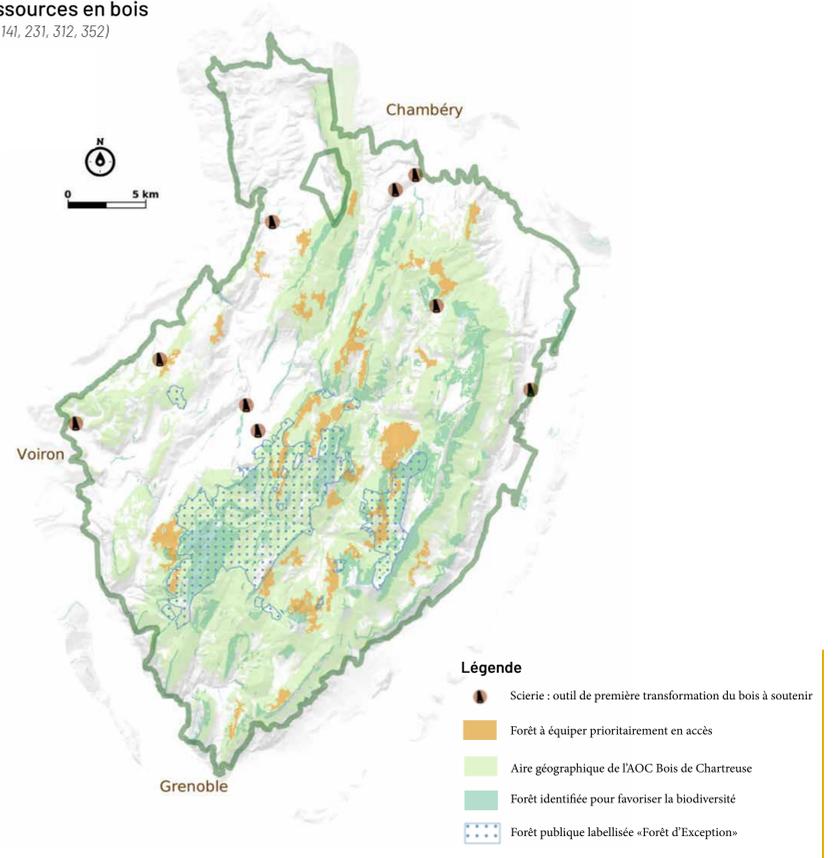
Milieux aquatiques et ressources en eau

(mesures 121, 122, 221, 242, 312)



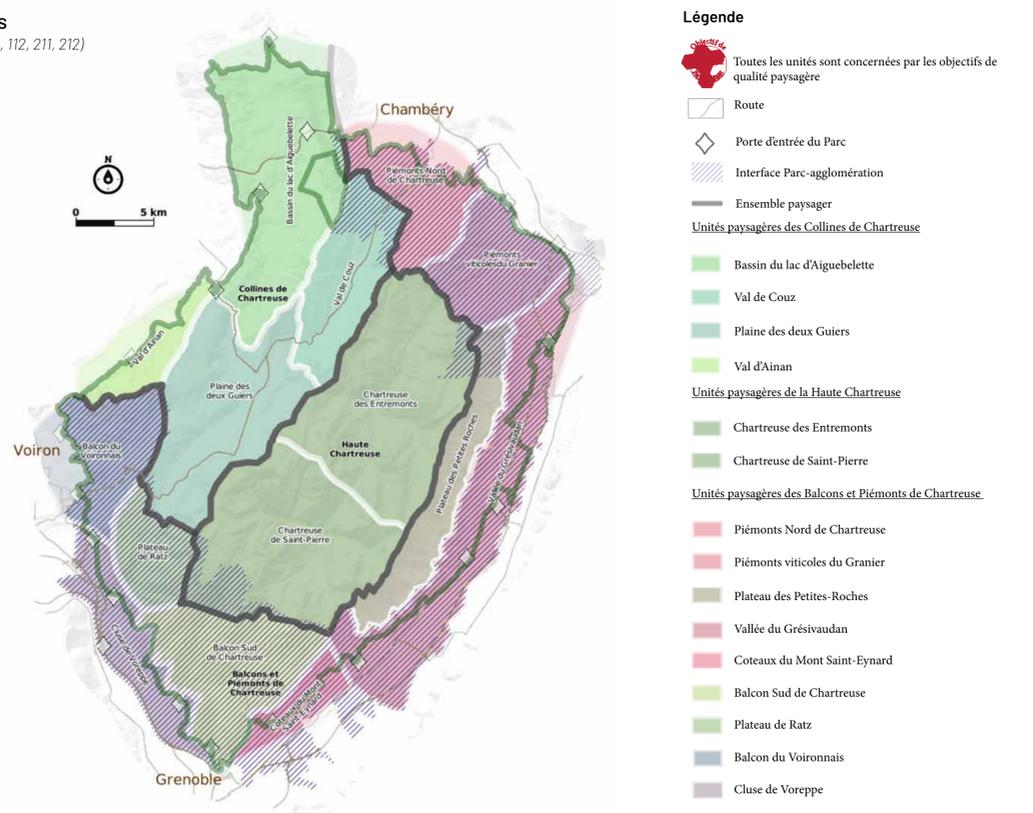
Forêts et ressources en bois

(mesures 111, 121, 141, 231, 312, 352)



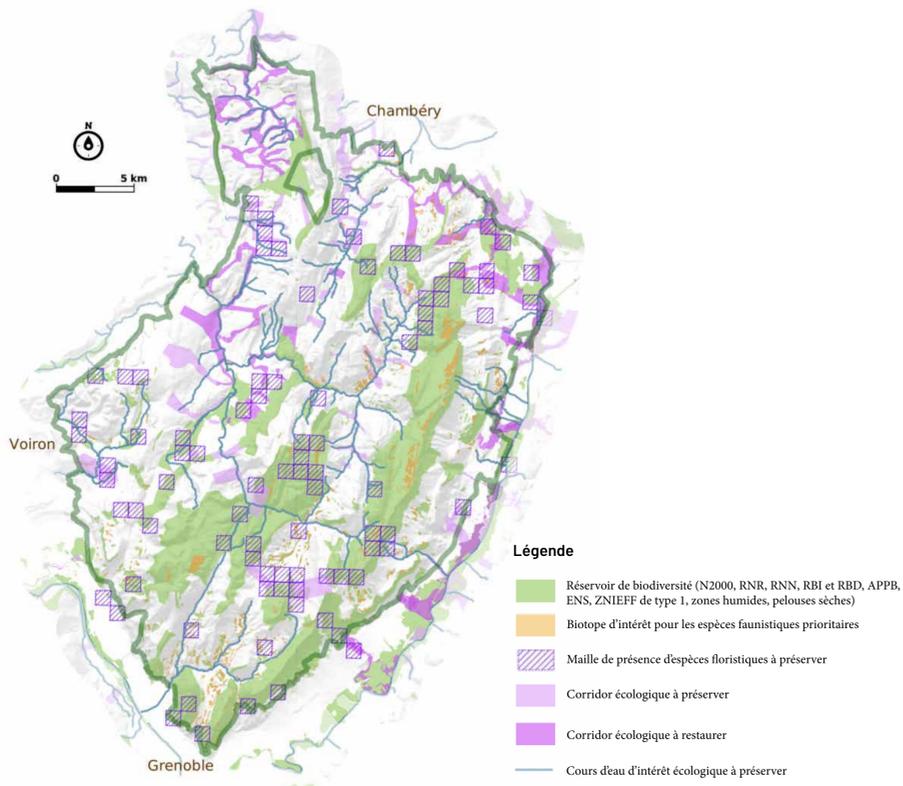
Paysages

(mesures 111, 112, 211, 212)



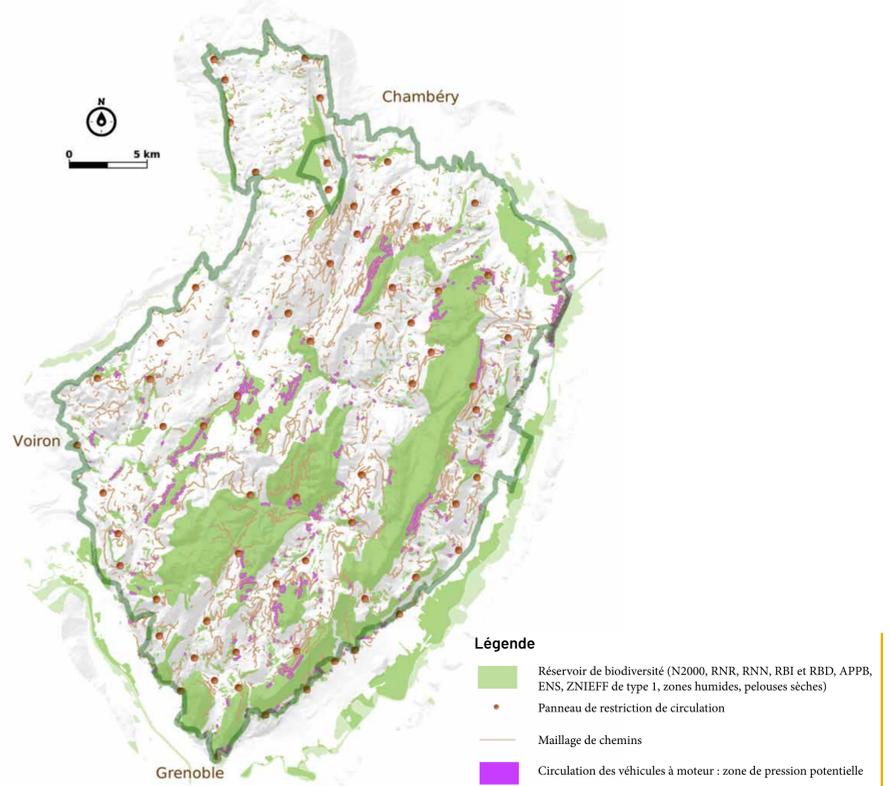
Continuités écologiques

(mesures 121, 122, 212, 221, 312)



Loisirs motorisés

(mesures 121, 212, 221, 222, 312)





Plan de Parc 2022-2037

Parc naturel régional de Chartreuse



Cobalt photo - Illustrations: Cartographie: SET du Parc de Chartreuse. Mise en page: PSMC. Impression: Impression de la Pointe de Châles. Juillet 2022

 Parc naturel régional de Chartreuse
38380 Saint Pierre de Chartreuse



Légende

- * Eléments participant à l'atteinte des objectifs de qualité paysagère 
- Préserver de l'urbanisation les espaces naturels et agricoles**
Mesures 111, 121, 122, 141, 212, 221, 222, 241, 312, 321, 352
- Pelouse sèche à préserver *
- Zone humide à préserver *
- Entité écologique remarquable à protéger (N2000, RNR, RNN, RBI et RBD, APPB, ENS, ZNIEFF de type 1) *
- Corridor écologique à préserver ou restaurer *
- Surface en agriculture biologique à préserver et développer *
- Espace agricole et pastoral à préserver *
- Garantir la fonctionnalité des continuités écologiques**
Mesures 121, 122, 221, 311, 312
- Corridor écologique à préserver ou à restaurer (cf. carte thématique) *
- Cours d'eau d'intérêt écologique à préserver
- Commune pratiquant l'extinction nocturne à conforter *
- Commune en réflexion ou pratiquant l'extinction nocturne de façon partielle, à encourager *
- Commune ne pratiquant pas l'extinction nocturne, à encourager ou à accompagner *

- Conserver les spécificités paysagères du territoire**
Mesures 111, 112, 131, 211, 212, 222, 231, 312, 352
- Front visuel externe à préserver *
- Site paysager remarquable (ponctuel) à préserver et valoriser *
- Site paysager remarquable (surficiel) à préserver et valoriser *
- Zone pastorale d'altitude à préserver et à renforcer dans sa multifonctionnalité *
- Labellisation Site Rivières Sauvages à déployer
- Friche industrielle / site économique à reconverter *
- Carrière en activité à accompagner *
- Silhouette villageoise à conserver *
- Monument Historique ou site patrimonial remarquable *

- Développer une destination touristique 4 saisons respectueuse de son territoire**
Mesures 112, 141, 222, 352
- Pôle d'attractivité à qualifier prioritairement *
- Autre pôle d'attractivité à qualifier *
- Site de la Route des Savoir-faire (RSF) : des produits 4 saisons, expérimentiels et révélateurs de la Chartreuse à créer
- Bureau d'information touristique
- Site du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)
- Chemin de grande randonnée (GR PDIPR) *
- Chemin de grande randonnée de pays (GRP PDIPR) *
- Chemin de promenade (PR PDIPR) *

- Renforcer la résilience du territoire au changement climatique**
Mesures 212, 321, 331, 332, 341, 352
- Commune disposant d'une initiative locale de covoiturage à animer
- Axe principal sur lequel massifier l'utilisation collective de véhicules *
- Commune maillée par le dispositif d'autostop organisé à animer
- Axe desservi par une ligne de bus occasionnelle sur lequel développer d'autres solutions de mobilité
- Axe desservi par une ligne de bus régulière à conforter *
- Zone pertinente pour développer et favoriser l'intermodalité *
- Site touristique hivernal alpin *
- Site touristique hivernal nordique *
- Secteur non pourvu en 4G à réduire, pour faire du numérique une opportunité

- Périmètre classé du Parc de Chartreuse
- Périmètre de classement potentiel
- Forêt
- Bâti
- Gare SNCF située aux portes du territoire
- Parking-relais
- Grenoble** Ville-Porte de Parc (Chambéry - Grenoble - Voiron)

